

Consultation hybride 2022 : La région d'Afrique centrale et de l'ouest

Les peuples autochtones et le droit à la liberté de religion ou de croyance

1. Contexte

Les peuples autochtones sont présents dans plusieurs pays d'Afrique centrale et de l'ouest. Au Cameroun, les chasseurs-cueilleurs (composés des peuples Baka, Bakola, Bagyéli, et Bedzang) et les pasteurs Mbororos, sont les deux groupes considérés comme autochtones. Ils sont estimés à environ 8000 personnes¹. Les Baka vivent surtout dans les régions de l'Est et du Sud Cameroun. Les Bakola et les Bagyéli vivent sur une superficie d'environ 12 000 km carrés dans le Sud du Cameroun, notamment dans les arrondissements d'Akom II, de Bipindi, de Kribi et de Lolodorf. Enfin, les Bedzang vivent dans la région du Centre, au Nord-Ouest du Mbam dans la région de Ngambè Tikar. Ce qui caractérise ces différents peuples c'est leur attachement à leurs territoires ancestraux. Les forêts dans lesquelles ils vivent, qu'ils connaissent de fond en comble et qu'ils considèrent comme un bien commun, représentent pour eux la base de leur existence. En effet, elles leur procurent les protéines et les aliments nécessaires à leur survie, ainsi que les ressources utiles pour la pharmacopée, la spiritualité et la culture. Malheureusement, depuis plus d'une décennie, à cause de l'avènement plantations industrielles, la construction de barrages, l'extension généralisée des espaces agraires, d'activités de coupe de bois, de parcs nationaux et autres aires protégées, ces peuples perdent progressivement leur contact avec la source de leur spiritualité. Ce qui constitue une violation de la Charte africaine en ses articles 21.1 et 21.2², son article 22.1³, et des dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones⁴. Notre communication va porter sur les communautés autochtones Baka, Bakola, Bagyéli, et Bedzang.

2. Questions portées à l'attention du Rapporteur Spécial

2.1. Croyances et pratiques spirituelles des peuples autochtones de la région

Les croyances chez les autochtones sont très importantes et sont fortement enracinées à leur forêt. Ils y recourent pour tous leurs problèmes de santé, car ils ont des connaissances approfondies sur les propriétés des plantes dont ils se servent pour leurs différents soins. Leur vie spirituelle est marquée par divers esprits, lesquels sont incarnés par des masques et apparaissent dans les campements et les villages lors des danses⁵. Les Baka croient en un Dieu créateur nommé *Komba* qui est un être suprême, créateur de l'univers dans lequel vivent les hommes.

La croyance se traduit par la prière individuelle à *Komba* en diverses circonstances et pour diverses sollicitations : chasse fructueuse, décès répétés ou épidémies dans la communauté, pénuries diverses, etc. Au-delà du *Komba*, le pygmée reconnaît également l'existence d'un Dieu de la forêt, dénommé *Edjengui*, considéré par ces peuples comme le fils de *Komba*. C'est lui qui intercède pour eux auprès de Dieu *Komba*. Pour l'autochtone, *Edjengui* est omniprésent et se caractérise par sa présence permanente au sein de la communauté et sa relation étroite avec toutes les activités de la communauté. Cela se traduit en diverses occasions par le fait de communiquer avec les animaux, les arbres et le vent. *Edjengui* est l'esprit de la forêt, y vit et commande tout ce qui existe en forêt. Il représente à ce titre le centre des croyances des communautés autochtones et un Dieu providence. En effet, c'est ce Dieu qui leur parle, qui leur donne à manger, les soutient, les protège⁶.

Les communautés autochtones croient en une vie après la mort incarnée par la croyance aux esprits qui constitue quelque chose qui demeure d'une manière permanente comme une ombre. La forêt constitue le sanctuaire des esprits où le Baka peut se réincarner dans un animal ou un arbre. Les esprits sont invisibles et peuvent prendre des formes

¹ La situation des droits des peuples autochtones au Cameroun, Rapport supplémentaire soumis suite aux 15e-19e rapports périodiques du Cameroun (CERD/C/CMR/19), 2010.

² Ces deux articles stipulent que les peuples ont la libre disposition de leurs richesses et de leurs ressources naturelles.

³ Cet article stipule que tous les peuples ont droit à leur développement économique, social et culturel, dans le respect strict de leur liberté et de leur identité, et à la jouissance égale du patrimoine commun de l'humanité

⁴ La Déclaration reconnaît le droit des peuples autochtones à leurs terres, territoires et ressources, y compris ceux qui leur appartenaient traditionnellement et que d'autres contrôlent désormais, aussi bien en fait qu'en droit.

⁵ Patrice BIGOMBE LOGO, *Étude sur le cadre juridique de protection des droits des peuples autochtones au Cameroun*, 2008.

⁶ MICHEL NDOEDJE, *Sédentariser les Baka ? Oui mais en consolidant leurs cultures traditionnelles au Modernisme*, 2012.

matérielles par exemple lors de la chasse, pour protéger les chasseurs contre les animaux dangereux qui chercheraient à les agresser.

Les croyances des autochtones sont régies par des totems et l'existence de tabous, tels que l'interdiction de consommer certains animaux, d'abattre certains arbres considérés comme mystiques. Les interdits sont également liés à l'état physiologique de l'individu. Ainsi, une femme enceinte est interdite d'uriner dans un cours d'eau pour risque d'avortement. L'homme dont la femme est enceinte est interdit de tuer un animal sinon il risque de causer la mort du fœtus ou l'avortement de la femme⁷. En résumé, la croyance chez le groupe de chasseurs-cueilleurs participe de la consolidation des relations entre les hommes, les animaux et la forêt, sans oublier la construction d'un monde vivant où tous les Êtres peuvent communiquer, donner et recevoir.

Dans les communautés autochtones, objet de notre étude, les rites jouent également un rôle important et mobilisent des communautés entières de part et d'autre de la forêt. Les fonctions rituelles servent à la prédiction du futur, à favoriser la chasse grâce à l'intervention des esprits, à restaurer une vie normale après des troubles, à rétablir l'ordre au niveau de la communauté, à maintenir la bienveillance de l'esprit de la forêt sur la communauté⁸.

2.2. Défis en matière de droits humains liés à la liberté de religion ou de croyance auxquels les membres des communautés autochtones sont confrontés dans la région

Le défi majeur réside dans le droit des communautés autochtones à disposer des ressources naturelles, pour leur épanouissement culturel. Les politiques publiques en vigueur ne sont pas suffisantes pour garantir le respect des droits des autochtones. La politique opérationnelle 4.10 de la Banque Mondiale est systématiquement intégrée dans les documents de projets mis en œuvre dans les espaces où vivent les communautés autochtones. Malheureusement, malgré l'élaboration Plans de gestion environnementale sociale, dans lesquels les problèmes propres aux peuples autochtones sont adressés, fort est de constater que leurs droits en matière de liberté de religion ou de croyance ne sont pas toujours respectés. Ceci est intimement lié au mécanisme de consultation qui précède généralement l'élaboration de tels documents stratégiques. Les études montrent globalement que les communautés autochtones ne sont pas consultées de manière optimale.

2.3. Rôle des femmes et des filles autochtones dans le système de croyances et les pratiques spirituelles de la communauté

La femme tient un rôle important et prépondérant dans la société et la culture autochtone au Cameroun. Les croyances dans les sociétés traditionnelles autochtones concèdent à la femme une place de pivot et de porteuse de chance. En effet, les hommes font tout pour être bien avec leurs femmes car lorsqu'ils vont à la chasse, les femmes font quelques rites pour leur apporter la chance. Dans la communauté autochtone pygmée, la femme a un droit à la parole et elle l'utilise⁹.

2.4. Impact de la colonisation dans le contexte de la liberté de religion ou de croyance

Durant la colonisation, tant allemande que française, les autochtones ont été traités comme une simple curiosité humaine et touristique. Jugées zones inutiles et sans intérêt, les régions qu'ils occupaient étaient systématiquement exclues des actions d'équipement et de modernisation. Mais avec l'avènement plantations industrielles, la construction de barrages, l'extension généralisée des espaces agraires, d'activités de coupe de bois, de parcs nationaux et autres aires protégées, et avec la domination et l'asservissement exercés par leurs voisins Bantu, du fait de leur sédentarisation progressive, la marginalisation des communautés autochtones s'est accrue d'années en années ; et, leurs rituels et cérémonies culturelles continuent de diminuer considérablement.

⁷ idem

⁸ JMN Consultant, Étude complémentaire sur la situation des populations semi-nomades dans et autour des UFA exploitées par la Pallisco-CIFM. Rapport provisoire, avril 2007 ; UNESCO, *Protection des ressources culturelles des pygmées du Gabon et leur intégration dans le processus de développement*, 2003 ; Patrice BIGOMBE LOGO, *Étude sur le cadre juridique de protection des droits des peuples autochtones au Cameroun*, 2008 ; MICHEL NDOEDJE, *Sédentariser les Baka ? Oui mais en consolidant leurs cultures traditionnelles au Modernisme*, 2012.

⁹ Charlotte CHEUMANI NOUDJIEU, Audit social en faveur des indigents et des populations autochtones - Rapport de l'audit, 2016.

2.5. Relation entre les peuples autochtones et les systèmes confessionnels majoritaires dans la région

Les peuples autochtones ont toujours été considérés comme une population marginale, un groupe d'individus en situation d'infériorité par rapport aux groupes dominants Bantu qui, plus ou moins volontairement, ont tendance à les exclure de la participation entière à la vie sociale. Avec le processus de sédentarisation entamé depuis l'époque coloniale et perpétué jusqu'à nos jours, la relation de réciprocité avec les communautés Bantu a commencé à se détériorer, se transformant en système d'exploitation, d'autoritarisme et d'asservissement en défaveur des autochtones. Ainsi, ce système d'exploitation et de domination par le peuple Bantu commence à influencer les croyances et la spiritualité des communautés autochtones. Très fréquemment, pour se conformer aux valeurs dites modernes de la spiritualité, véhiculées par les peuples Bantu dominants, ces dernières n'ont parfois pas le choix et acceptent d'être dépouillées de leurs croyances ancestrales. Les églises chrétiennes dites de réveil, dont l'influence devient de plus en plus forte, et qui pénètrent dans tous les coins du Cameroun, contribuent aussi à la perte progressive des valeurs culturelles et des rituels au sein des communautés autochtones. Car selon elles, il ne peut y avoir de compatibilité entre les croyances des autochtones et celles que ces religions véhiculent.

2.6. Exemples de bonnes pratiques en matière de promotion et de protection des croyances et pratiques spirituelles autochtones dans la région

Au Cameroun, quelques initiatives sont prises par des organisations de la société civile pour promouvoir les croyances et la spiritualité autochtones. Il s'agit notamment de l'organisation de festivals en lien avec la culture des communautés autochtones, et de la création des villages culturels dans les zones de résidence des autochtones. Ces différentes actions visent essentiellement à rapprocher les autochtones de leurs espaces de promotion de la spiritualité, et pour sensibiliser l'opinion publique sur la nécessité de repenser les politiques de développement, qui contribuent pour la plupart à la destruction de la culture autochtone.

2.7. Rôle de la religion ou de la croyance autochtone en termes de traitement ou d'aide à la résolution des nombreuses crises convergentes auxquelles l'humanité est confrontée aujourd'hui - climatique, écologique, sociétale, économique, politique ou autre

Pour les communautés autochtones, la forêt est source d'alimentation, de médicaments et le lieu réservé aux rites divers. Leur mode de vie est basé en grande partie sur l'exploitation des ressources naturelles, auxquelles ils sont fortement attachés et qui orientent leur mobilité et leurs activités. Il est ainsi indéniable que le lien spirituel que les autochtones ont avec la forêt et la faune les amène à les exploiter de manière durable. En tant que peuples pacifiques et protecteurs de leur environnement naturel, ils devraient être consultés, au niveau local comme international, pour contribuer à la résolution des crises diverses telles que celles liées au climat et à la politique.